Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20261012-BUR-AG-26-101-DE
Date de télétransmission : 21/10/2026
Date de réception préfecture : 21/10/2026

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 12 octobre 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Signature du plan local d'application de la charte d'insertion par l'économie (ANRU)

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 10h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :
Louis POZZO DI BORGO, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY-GRAZIANI, Carulina COLOMBANI, Guy ARMANET, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI, Laurent PAPAZIAN, Michel ROSSI, Gilles SIMEONI.

Pouvoirs :
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO

Absents :
Marie-Hélène PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 14
Pour : 14
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 12 octobre 2026

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20261012-BUR-AG-26-101-DE
Date de télétransmission : 21/10/2026
Date de réception préfecture : 21/10/2026

OBJET : Signature du plan local d'application de la charte d'insertion par l'économie (ANRU)

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté la délibération du Conseil communautaire en date du 24 mars 2023, définissant l'intérêt communautaire en matière de politique de la ville ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville les départements métropolitains ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 septembre 2015 portant approbation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia 2015-2020 jusqu'en 2022 prolongé par avenant signé le 12 février 2020 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 juin 2016 approuvant l'engagement d'une réflexion partenariale sur les cités des Monts, des Lacs et des Arbres ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 mars 2023 portant approbation de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Bastia cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPRU, pour un coût total du programme de 44 834 063,41 € et une participation de la Communauté d'Agglomération de Bastia à hauteur de 3 831 003,38 € sur la durée du programme ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé de la Vice-présidente déléguée et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

La signature du plan local d'application Charte d'insertion par l'économie dans le cadre de l'ANRU ;

AUTORISE

Le Président à signer tout document lié à ce dossier ;

DIT

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.